



LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

CES dernières semaines ont vu se dérouler à tous les échelons du mouvement syndical une activité intense.

A l'appel de toutes les organisations syndicales des milliers et des milliers de signatures sont collectées pour être déposées aux préfectures et sous-préfectures le 3 mars témoignant ainsi de la volonté des cheminots de s'opposer à toute régression sociale. Une deuxième manifestation aura lieu au plan national le 12 mars près du ministre des Travaux Publics.

Pendant ce temps, les quatre organisations C.G.T., C.F.T.C. cadres autonomes et C.G.G. organisaient une conférence de presse le 2 février et maintenaient le contact pour le déroulement de la pétition nationale.

Le Conseil National de la Fédération se réunissait à Paris le 11 février afin de faire le point et rappeler la détermination des cheminots de s'opposer à toute atteinte à leurs droits acquis, particulièrement leur régime de Retraites et de Sécurité Sociale.

Sur un plan plus général, le Conseil Confédéral de la C.F.T.C. réuni à Paris les 14 et 15 février dénonçait une fois encore les mesures gouvernementales et leur caractère d'autoritarisme social réactionnaire, en soulignant que la poursuite de la guerre en Algérie était incompatible avec le redressement économique du pays.

Le Conseil Confédéral décidait et mandatait le Bureau Fédéral pour organiser une semaine d'action, véritable mobilisation de tous les travailleurs appelés ainsi à manifester le désaccord total sur la politique économique et sociale du gouvernement actuel.

Malgré certains adoucissements, les mesures prises continuent à peser lourdement sur la situation des travailleurs que la montée lente mais

Pour le maintien des droits acquis et l'augmentation des salaires :

ACTION UNANIME

DES ORGANISATIONS C.G.T. - C.F.T.C. - CADRES AUTONOMES - C.G.C.
AUXQUELLES VIENT DE SE JOINDRE LA C.G.T.-F.O.

La pétition nationale reçoit un accueil très large des Cheminots

continue des prix parallèlement à une augmentation de chômage total et partiel, rend encore plus misérable.

Les réactions unanimes des organisations syndicales de cheminots ont quand même eu pour effet de plonger le gouvernement dans l'inquiétude puisque à ce jour le décret qui devait rapidement transposer sur notre caisse de Prévoyance les mesures prises pour la Sécurité Sociale, régime général n'est pas paru.

Chacun doit prendre conscience de la gravité du danger qui nous menace et rappelant en cela l'appel de notre Conseil National aux inorganisés, nous les engageons instamment à faire jouer la solidarité. Pour être fort il faut être nombreux, il ne faut pas que par indifférence un seul cheminot puisse se rendre complice des mêmes mesures de régression sociale.

C'est ensemble que nous devons lutter, c'est avec la C.F.T.C., en rejoignant ses rangs que cette force dynamique et réaliste se constitue.

Maurice DUBOIS.

Le Conseil National de la Fédération des Cheminots C.F.T.C. réuni à Paris le 11 février 1959

A enregistré les résultats acquis à la Commission Mixte en matière de salaires et retraites. En particulier, il souligne que l'action vigilante des Organisations syndicales a permis de reconduire le paiement de la productivité, alors que le ministère des Finances envisageait d'en limiter le paiement à l'année 1958.

Le Conseil national, interprète d'une fraction importante des Cheminots, se déclare hostile aux décisions du Gouvernement de ne pas ouvrir de nouvelles discussions sur les salaires et retraites, alors que des engagements formels ont été pris en novembre 1957 pour remettre en ordre les salaires et retraites des Cheminots et que depuis cette époque la hausse des prix a encore aggravé la situation du personnel de la S.N.C.F.

Face à cette situation et aux menaces qui continuent à peser sur la Caisse de Prévoyance des Cheminots, le Conseil national invite les Cheminots à prendre conscience de la gravité de la situation. Persuadé qu'une certaine pression est indispensable pour sauver les avantages acquis par la lutte syndicale, il appelle tous les Cheminots à se rapprocher des Organisations syndicales qui ont élaboré un programme commun et qui sont décidées à mener en commun toute action que les circonstances rendraient nécessaire.

Le Conseil national met en garde les Cheminots contre la naissance de mouvements d'origine fasciste qui ne manqueraient pas de se manifester jusque dans la profession. Il souligne que l'action organisée par les Fédérations syndicales est le seul rempart efficace aux infiltrations de tendances fascistes.

Le Conseil national ayant examiné les décisions gouvernementales en matière économique, souligne les graves dangers de ce programme pour la classe ouvrière qui fera une fois encore les frais du « redressement » du pays. Avec la C.F.T.C. tout entière, il proteste contre les orientations et décisions prises et précise qu'il était possible de faire une autre politique économique, en particulier en assainissant les circuits de distribution et en réalisant une véritable réforme fiscale.

Il proteste avec l'ensemble de la C.F.T.C. contre les mesures qui frappent les prestations familiales alors qu'il conviendrait, au contraire, de les améliorer pour permettre aux familles de vivre décemment.

Le Conseil national affirme sa solidarité avec les travailleurs qui sont les premières victimes de la recession économique, dénonce l'attitude d'un patronat de combat qui espère tirer de cette situation le maximum de profits au détriment des travailleurs.

Le Conseil national invite les Cheminots encore inorganisés à réfléchir sur le fait qu'un climat de régression sociale ne peut se développer que si les travailleurs en trop grand nombre se dérobent à leur devoir de solidarité. Il les invite à adhérer à la C.F.T.C. qui, sans aucune compromission politique, a toujours lutté pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les salariés.

« **C**OMMENT veux-tu qu'on s'en sorte avec une telle paie... alors que tout augmente ? » me disait, il y a quelques jours, un cantonnier poseur en montrant sa feuille de paie de février : 38.500 nets, et ce après plus de 25 ans de travail au service d'une voie qu'il faut maintenant dresser au millimètre.

Comment s'en sortir ? C'est la question lancinante que se posent chaque mois les

Faux-semblants : cette enquête sur les fraudeurs du fisc et les profiteurs de la dévaluation qui n'aboutit jamais.

Grands mots : cette promotion individuelle que l'on nous promet : le bâton de cadre dans la giberne de l'homme d'équipe...

Non, les cheminots ne sont, ni dupes, ni résignés et leur rancœur grandit, leur

PREMIER AVERTISSEMENT SANS FRAIS...

par Paul BUTET, Secrétaire général

ministres des Finances, de nos budgets ouvriers : les femmes de cheminots qui n'en peuvent plus de rogner sur tout et qui doivent cependant continuer de préparer les paniers et faire durer les bleus et le linge qui auraient cependant grand besoin d'être remplacés.

TOUT cela était prévu, tout cela est voulu.

Deux mois après sa mise en application, la politique économique de MM. Pinay-Rueff commence à porter des fruits, les fruits voulus par ses promoteurs, les fruits amers qui, pour la classe ouvrière, ont nom : la hausse des prix, chômage, misère accrue...

Les cheminots, qui sont parmi les travailleurs les plus mal payés de ce pays subissent encore plus durement que d'autres cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat. Les beaux discours, les explications et les promesses les laissent insensibles, car ce n'est pas demain, mais aujourd'hui, qu'il faut vivre, et, comme l'écrivait récemment l'éditorialiste des « Echos » : « La feuille de paie, tout est là, le reste apparaît comme des grands mots, de faux-semblants, des promesses à retardement. »

Promesse à retardement : cette réforme fiscale toujours promise, jamais réalisée.

colère monte devant tant de misère et d'injustice.

Dans un discours radio-télévisé, le Président de la République nous a rappelé qu'en matière économique, c'était l'infanterie qui gagnait les batailles. Les « bif-fins » que nous sommes savent parfaitement qu'on ne leur demande pas leur avis. Ils tiennent cependant à vous faire savoir, mon Général, respectueusement, mais fermement, qu'ils refusent de « s'aligner à droite », que la soupe n'est pas bonne et que, de surcroît, il n'y a pas assez de soupe...

C'EST tout cela qu'ils ont voulu manifester la semaine dernière en signant massivement ces pétitions nationales présentées par leurs responsables syndicaux.

Bien sûr, ce n'est pas encore la mutinerie, mais on grogne dur dans le rang et, pour reprendre une formule chère aux services de M. Pinay, ce serait plutôt un premier avertissement. Le premier étant toujours sans frais...

On aurait grand tort, parmi nos officiers — pardon, nos hommes d'Etat — de ne pas tenir compte de cet avertissement qui pourrait fort bien, si rien n'était fait pour améliorer notre pouvoir d'achat, être suivi d'autres, mais cette fois avec frais...

LE 18 MARS

Tous les adhérents C.F.T.C. doivent être les plus actifs

pour dire aux Cheminots qui sont autour d'eux :

VOTEZ C.F.T.C.



Suite du programme de revalorisation

NOUS avons, dans le précédent journal, publié le programme de la C.F.T.C. intéressant les filières direction des gares, sécurité, intérim, aiguilles, contrôle de route, agents des trains.

Cette fois-ci nous poursuivons par les filières, bureaux des gares, recettes, contrôle de gare, manœuvres, manutention, lampisterie, ouvriers, engins mécaniques et surveillance générale.

Rappelons que nous nous sommes basés sur les critères suivants :

- 1° Sur la qualification professionnelle ou la spécialisation exigées des agents en tenant compte éventuellement de difficultés accrues de certains grades en raison de la modernisation des méthodes et des engins.
- 2° Sur une mise en harmonie maximum des grades, de qualification comparable dans les filières d'autres services.
- 3° Sur une possibilité de déroulement normal de la carrière pour le maximum d'agents.
- 4° Sur l'unification de certains grades.

BUREAUX DES GARES	
PREMIER GROUPE	
Facteur aux écritures (FEC).....	4
DEUXIEME GROUPE	
Commis stagiaire (CS Stg).....	5
Commis (CS).....	7
Commis Principal (CSP).....	8
TROISIEME GROUPE	
Sous-Chef de Bureau de Gare (SCBG).....	9
Caisier de 2 ^e classe (KS 2).....	9
Caisier de 1 ^{re} classe (KS 1).....	10
Caisier Principal de 2 ^e classe (KSP 2).....	11
Chef de Bureau de Gare de 2 ^e classe (CBG 2).....	11
Caisier Principal de 1 ^{re} classe (KSP 1).....	12
COMMENTAIRES	
Suppression des grades de CS 2, CS 1, remplacés par CS échelle 7.	
Passage de CS Stg à CS après un délai maximum de deux ans.	
Création des grades de KSP 2 à 11 et KSP 1 à 12.	

Suppression des grades de CBG 4 et CBG 3; et passage de CBG 2 actuels (Ech. 12) au grade de CBG 1 (Ech. 13).	
RECETTES	
PREMIER GROUPE	
Facteur aux écritures (FEC).....	4
DEUXIEME GROUPE	
Receveur Stagiaire (RC Stg).....	5
Receveur (RC).....	7
Receveur Principal (RCP).....	8
TROISIEME GROUPE	
Receveur-Chef (RCC).....	9
COMMENTAIRES	
Suppression des grades de RC 2 et RC 1, remplacés par RC Ech. 7; passage de RC Stg à RC après un délai maximum de deux ans.	

CONTROLE DE GARE	
PREMIER GROUPE	
Surveillant de Gare (SUG).....	4
DEUXIEME GROUPE	
Contrôleur de Gare (KG).....	5
Chef-Contrôleur de Gare (CKG).....	6
Chef-Contrôleur de Gare Principal (CKG).....	7

MANŒUVRES	
PREMIER GROUPE	
Homme d'Equipe (HE).....	2
Homme d'Equipe Principal (HEP).....	3
DEUXIEME GROUPE	
Brigadier (BR).....	5
Brigadier de Manœuvre (BRMV).....	5
Chef de Manœuvre (CMV).....	6
Chef de Manœuvre Principal de 2 ^e classe (CMVP 2).....	7
Chef de Manœuvre Principal de 1 ^{re} classe (CMVP 1).....	8
COMMENTAIRES	
Passage de HE à HEP après un délai maximum de deux ans.	
Suppression du grade de SCMV, les SCMV actuels passant CMV (Ech. 6).	
Création des grades de CMVP 2 (7) et CMVP 1 (8).	

MANUTENTION	
PREMIER GROUPE	
Homme d'equipe (HE).....	2
Manutentionnaire (MNR).....	2
Homme d'Equipe Principal (HEP).....	3
Manutentionnaire Princ. (MNRP).....	3
DEUXIEME GROUPE	
Brigadier (BR).....	5
Brigadier de Manutent. (BRMN).....	5
Chef de Manutention (CMN).....	6
Chef de Manutention Principal de 2 ^e classe (CMNP 2).....	7
Chef de Manutention Principal de 1 ^{re} classe (CMNP 1).....	8
COMMENTAIRES	
Suppression du grade de SCMN, les SCMN actuels passant CMN (7) et 6).	
Création des grades de CMNP 2 (7) et CMNP 1 (8).	

LAMPISTERIE	
PREMIER GROUPE	
Brigadier-Lampiste (BRL).....	4
DEUXIEME GROUPE	
Sous-Chef-Lampiste (SCL).....	5
Chef-Lampiste (CL).....	6
Chef-Lampiste Principal de 2 ^e cl. (CLP 2).....	7
Chef-Lampiste Principal de 1 ^{re} cl. (CLP 1).....	8
COMMENTAIRES	
Suppression du grade de Lampiste (L), les Lampistes actuels passant BRL 4	

des BRL actuels passant SCL (5).
Création des grades de CLP 2 (7) et CLP 1 (8).

OUVRIERS

PREMIER GROUPE	
Ouvrier spécialisé (OSP).....	4
DEUXIEME GROUPE	
Ouvrier Professionnel Stagiaire (OPFL Stg).....	5
Ouvrier Professionnel (OPFL).....	6
Maître-Ouvrier (MEO).....	7
Ouvrier Profess. Qual. (OPFLK).....	8
TROISIEME GROUPE	
Chef de Brigade d'Ouv. (CBRO).....	9
Chef de Brigade d'Ouvriers Principal (CBRO P).....	10
Contremaître de 2 ^e classe (CM 2).....	11

ENGINS MECANIQUES LOCOTRACTEURS

PREMIER GROUPE	
Homme d'Equipe (HE).....	2
Homme d'Equipe Principal (HEP).....	3
DEUXIEME GROUPE	
Conducteur d'engins mécaniques (CREM).....	5
Chef-Conducteur d'engins mécaniques (CCREM).....	6
Conducteur de Locotract. (CRLO).....	6
Chef-Conducteur Principal de 2 ^e classe d'Engins Mécaniques (CCRP 2 EM).....	7
Conducteur Principal de 2 ^e classe de Locotracteurs (CRP 2 LO).....	7
Chef-Conducteur Principal de 1 ^{re} classe d'Engins Mécaniques (CCRP 1 EM).....	8
Conducteur Principal de 1 ^{re} classe de Locotracteurs (CRP 1 LO).....	8
COMMENTAIRES	
Création de deux groupes de grades Conducteur d'Engins Mécaniques (grue, griffet, bondy-peg.).	
Conducteur de Locotracteurs (Locotracteurs EX).	

SURVEILLANCE GENERALE

DEUXIEME GROUPE	
Agent de Surveillance de 2 ^e classe (AGSUV 2).....	5
Agent de Surveillance de 1 ^{re} cl. (AGSUV 1).....	6
Agent de Surveillance Principal de 2 ^e classe (AGSUV 2).....	7
Agent de Surveillance Principal de 1 ^{re} classe (AGSUV 1).....	8
TROISIEME GROUPE	
Contrôleur Adjoint Surveillance (KAD SUV).....	9
Contrôleur Surveillance (K SUV).....	11

LES CONDUCTEURS D'AUTOS S'ORGANISENT

Au cours d'une réunion commune de nos camarades C. F. T. C. conducteurs d'autos des services S. N. C. F. et de la S. C. E. T. A., un échange de vues a été fait pour confronter les différentes manières d'exploitation des véhicules et les grades y afférents.

Ils ont constaté, en ce qui concerne la filière, que la remise en ordre devrait se faire uniformément dans tous les services, les conditions de travail étant les mêmes.

Nos camarades protestent vigoureusement sur la conception qui consiste à les considérer par l'échelle comme manœuvres au début de leur carrière (échelle 4).

Ils s'élèvent également contre l'utilisation abusive par la S.N.C.F. de faisant fonctions de grades généralement bas (OSP, garçons de bureau ou cantonniers).

Ils se sont mis d'accord pour exiger la revalorisation de leur filière suivant le tableau ci-dessous :

Echelles	GRADES
5.....	Conducteur d'autos : CRAU.
7.....	Conducteur d'autos principal : CRAUP.
8.....	Chef conducteur d'autos : CCRAU.

Donc suppression des échelles 4 et 6 et possibilité pour tous les conducteurs d'accéder à l'échelle 8 en fin de carrière.

Leurs revendications devraient recevoir une solution favorable et plus rapide si la S.N.C.F. et la S.C.E.T.A. voulaient bien tenir compte de la densité des véhicules en mouvement et des nouvelles mesures gouvernementales concernant la réglementation de la circulation et des conséquences pénales qui en découlent (responsabilité civile et morale). Le timide début de nos camarades pour défendre leur filière est maintenant dépassé et tous doivent prendre conscience de la nécessité d'une organisation forte pour faire aboutir leurs problèmes revendicatifs, et ceci en participant à l'action syndicale au sein de la C. F. T. C.

Les Responsables : S.C.E.T.A. : LEBLANC; S.N.C.F. : LEMONNIER.



Compte rendu de l'audience à la Direction M.T. du 12 Février 1959

Composition de la délégation :

CHAPLAIS Jean, secrétaire fédéral, chargé des C.T.
COUSIN Yvon, secrétaire fédéral, secrétaire CT, agents de cond.
DILLESEGER José, secrétaire adjoint CT agents de conduite.
CORDIER Jean, secrétaire adjoint CT agents de conduite.
La délégation a été reçue par MM.
MARTIN, directeur du Service MT.
LAMIRAL, ingénieur en chef de la division Traction.
MAINCENT, ingénieur division, Service général.
GRIMAUD, représentant la Direction du Personnel.
VERGNOLLES, ingénieur division des Primes.

A l'entrée de séance, Jean CHAPLAIS présente la délégation.

RELATIVITE DES PRIMES VAPEUR. ENGINES MODERNES

Le directeur rappelle la dernière mesure réalisée en janvier 1959. La préoccupation de la Direction est que la prime moyenne de l'agent en premier reste constante. La dernière retouche des taux de base des primes d'engins modernes les porte à 63 %.

La délégation rappelle que le principe de la remise en ordre des primes modernes doit continuer à s'appliquer. Elle signale la tendance à la baisse des primes vapeur, notamment la prime d'économie par suite de la prise du bon service par les engins modernes. La délégation cite des cas précis (dépot de Metz).

Le directeur a pris acte et demandera aux chefs du Service de réexaminer ces questions.

La délégation demande à la Direction de bien vouloir lui donner une explication assez simple du mécanisme de la répartition des primes.

PRIME DE TRAVAIL DE NUIT

La délégation rappelle une nouvelle fois que le système actuel est injuste, elle renouvelle sa position sur l'attribution d'une allocation horaire.

Le directeur fait part des avis différents des Organisations syndicales. A l'époque où la question fut posée il y avait des crédits, maintenant ils manquent. Néanmoins la direction enregistre notre demande.

PRIME DE COMPENSATION

La délégation dénonce l'injustice faite par l'application de la notion de reconversion massive.

La Direction manifeste son désaccord.

PRIME DE CONGE DES AGENTS DE CONDUITE

Comme pour la prime de travail de nuit la Direction rappelle les points de vue des différentes organisations. Elle serait décidée à prendre la moyenne des primes annuelles pour chaque agent. La Direction semble décidée à mettre en application cette nouvelle mesure compte tenu du rapprochement des autres centrales à cette idée qui a toujours été nôtre.

La délégation en profite pour rappeler que la prime donnée aux agents pendant la journée du mécanicien et stage de reconversion devrait être basée sur le même principe : moyenne annuelle.

Direction d'accord pour étudier cette question.

PRIME DES DIMANCHES ET FETES

Nous avons renouvelé notre demande sur le principe. La solution du problème n'étant pas du ressort du MT.

COMPLEMENT REMUNERATEUR EN CAS DE DESCENTE DES MACHINES POUR MALADIE

La délégation signale deux aspects de la question :

1. Attribution du complément rémunérateur pour les agents des manœuvres.
- La Direction du Personnel n'est pas convaincue ;
- La Direction MT a été sensible aux arguments de la délégation ;
- La délégation a fortement

insisté pour un règlement favorable.

2. Attribution du complément rémunérateur complet au bout de 10 ans de machine.

— La Direction enregistre notre demande.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Coupe de nuit. Repos H.R. Repos à la résidence. Commande de nuit.

La délégation dénonce l'interprétation abusive par le Directeur des derniers assouplissements.

La délégation cite des exemples précis que des camarades avaient transmis.

La Direction regrette la rigueur du règlement actuel, dans un souci de productivité l'utilisation du personnel doit se faire rationnellement, ce qui l'oblige à utiliser d'une façon rigoureuse les possibilités du règlement.

La délégation proteste et rappelle dans quel esprit ont été élaborés les assouplissements. La Commission du Statut sera saisie du désaccord.

SANCTIONS

La Direction rappelle qu'elle est incompétente en la matière, ceci intéresse les chefs de Service régionaux, mais que, néanmoins, elle écoutera nos doléances.

La délégation précise :

1. Que les augmentations de taux et la fréquence des sanctions n'a pas résolu la sécurité pour autant, car il y a toujours autant d'infractions.

2. Les problèmes de sécurité restent à solutionner. Les nombreuses suggestions que nous avons émises restent en suspens faute de crédit. D'autre part la délégation rappelle l'effet psychologique défavorable chez les agents de conduite qui risquent d'aller à l'encontre du but recherché, et cite des cas précis transmis par des camarades. Elle en profite notamment pour renouveler la demande de généralisation du « bulletin LIM » à toutes les régions.

Signale le malaise qui règne dans la profession, et rappelle à la Direction que les mesures qu'elle a prises sont très graves, car elles n'évitent pas des catastrophes éventuelles, et ne tiennent pas compte de l'avis et des besoins des agents de conduite.

La Direction a été sensible à nos arguments et nous demande de lui transmettre tous les cas où la sécurité est compromise.

VISITE PSYCHOTECHNIQUE

La délégation rappelle son désaccord sur la séparation de la psychotechnique et de la médecine et trouve anormal que les agents soient soumis à des tests non contrôlés. Elle rappelle que si la vérification des tests est nécessaire, la psychotechnique n'est qu'une indication fragmentaire, qui en aucun cas, ne doit se substituer à la médecine.

De nouveau la Direction enregistre notre déclaration et précise qu'elle entend associer de plus en plus la médecine au service psychotechnique.

PROGRAMME DES CONFERENCES EN SERVICE

La délégation précise que les conférences en service ne doivent pas comporter dans leur programme, la sécurité du travail, ces problèmes devant se traiter dans le cadre de la semaine sécurité comme pour les sédentaires.

La Direction enregistre notre déclaration.

Precision
Garantie
Qualité
*
GLEIZES
HORLOGER JOAILLER
DEPUIS 1868
107, rue Saint-Lazare
PARIS (9^e) • TRI 00-95
Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés
Concessionnaire des montres Eterna, Jaeger, Lip, Longines Omega, Tissot, Zenith
Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la S.N.C.F.
POSSIBILITE DE CREDIT
Catalogue gratuit sur demande

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIETE
PULTZ Louis, ret. SNCF, Aubais (Gard)

PORC 15 kg vif, 3.500 fr. pièce Fco
Colis 4 pour 14.000 fr. 9 p.
31.000. Lac. St-Deni-Martel (Lot)

VIN ROUGE NATUREL
Prix spéciaux pour Cheminots
Charles BARDON VINS
Milhaud (Gard)

ASSURANCES
AUTO - MOTO - SCOOTER
TARIF REDUIT
POUR ASSURANCE OBLIGATOIRE
Remboursement 10 %
année sans accident
Récupération frais accident
par Service « Défense »
INCENDIE HABITATION
MOBILIER
BATIMENT - VOISINS
POLICE ECONOMIQUE
GARANTIE TOTALE
Pour recevoir un projet gratuit
se référer du Cheminot de France
au
Cabinet ADAM
assureur - conseil agréé
181, rue Lafayette - PARIS
(près gare Nord et Est)

Remboursement total assuré - Rien à votre charge
pour vos ordonnances d'optique médicale
LUNETTES, VERRES, ETUIS au TARIF de la Caisse de Prévoyance
JOURDAN, Opticien 107, rue La Fayette, 107
Maison tenue de Père en Fils depuis 1860

VINS ARNAUD MIEUX
M. ARNAUD - Vigneron - JUNAS (Gard)

EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS
Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)
TARIF SUR DEMANDE

Revalorisation des filières SES

OBJECTIF n° 1 de notre cahier revendicatif. Aussi depuis plusieurs mois nous sommes attaqués à ce grand problème qui préoccupe tous nos camarades SES.

Le 27 juin 1958, nos camarades SM - C et LT présentaient au bureau de la sous-commission technique SES la revalorisation de leurs filières (voir « Cheminot de France » du 25 juillet 1958). Il faut reconnaître que dans ce domaine nos camarades SM - C et LT ont bénéficié du travail de nos camarades du MT.

Le 13 janvier 1959 la revalorisation de la filière SES était mise au point avec nos camarades Cadres SES et enfin le 13 février 1959, le bureau de la Sous-Commission technique SES donnait mandat à son responsable national de déposer à la Direction des I. F. et à la Direction du Personnel, notre projet de remise en ordre des filières du SES.

VOICI D'AILLEURS LA LETTRE AINSI QUE LES DEUX TABLEAUX

Paris, le 19 février 1959.

Monsieur le Directeur du Personnel et Monsieur le Directeur des I.F.,
88, rue Saint-Lazare, PARIS 42, rue de Châteaudun, PARIS

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint deux tableaux relatifs à la remise en ordre des filières du SES (Personnel d'exécution et petite maîtrise) résultant du travail réalisé par notre sous-commission technique nationale SES.

Désirant vous apporter des précisions sur ces tableaux, nous vous signalons, Monsieur le Directeur, que nous sommes à votre disposition pour une convocation de votre part de notre Bureau de sous-Commission technique SES.

Notre sous-commission technique qui a procédé depuis plusieurs mois à cette étude, estime ces améliorations nécessaires et justifiées, compte-tenu de l'évolution constante des techniques modernes au sein du SES.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

R. COPIN,
Secrétaire Fédéral.

TABLEAU DE REMISE EN ORDRE DES FILIERES DU S E S

FILIERE SE (Signalisation et Télécommunications)

Echelle	Grade	Définition
5	SUSTG SE	Surveillant SE Stagiaire
7	SU SE	Surveillant SE
8	SUP 2 SE	Surveillant principal de 2 ^e classe SE
9	SUP 1 SE	Surveillant principal de 1 ^{re} cl. SE
10	SUPHC SE	Surveillant principal hors classe SE

Nota : Le grade de SUSTG SE étant un grade de début avec un délai moyen de 2 ans.

FILIERE SM - C - LT

Echelle	Grade	Définition
5	OPFL ST G	Ouvrier professionnel stagiaire
6	OPFL	Ouvrier professionnel
7	MEO	Maître-Ouvrier
8	OPFLK	Ouvrier professionnel qualifié
9	CBRO	Chef de brigade d'ouvriers
10	CBROP	Chef de brigade d'ouvriers principaux

Nota : Le grade d'OPFL STG étant un grade de début avec un délai moyen de 2 ans. Compte tenu de ces deux tableaux, il reste le problème des KAD (SE - SM - C et LT). Nous demandons la suppression de ce grade et son report sur le grade de Contrôleur.

PRIME DE PRODUCTION DES BRIGADES DE LA VOIE

Il s'agit bien sûr de la vieille affaire qui n'est toujours pas réglée favorablement pour nos camarades de la voie. Alignement de la prime de production des brigades de la voie sur celle des équipes techniques et des ouvriers du SES.

Question posée au CMP des I.F. du 27 novembre 1953 M. Girardot précise que, en fait, cela équivaudrait à aligner toutes les primes sur les ouvriers du MT et que l'on ne pourra examiner cette question que lorsqu'elle sera présentée par l'ensemble des organisations syndicales, parlant au nom du personnel des trois grands services.

A nouveau au CMP des I.F. du 23 novembre 1956 La question est posée, M. Levi reprend la réponse de M. Girardot.

Les représentants du personnel d'exécution parlant au nom de la Fédération nationale C.G.T. répondent favorablement à cette question.

Notre camarade Pillot représentant consultatif C.F.T.C. demande un délai pour répondre, le Bureau Fédéral devant se réunir le 5 décembre 1956.

Le représentant de la Fédération F.O. prend la même position.

Par lettre du 10 décembre 1956, notre camarade Pillot, au nom de la C.F.T.C., répondait à la question précise de M. le Directeur.

La Fédération F.O. répondait de son côté en évoquant un « Accord Social », mais ne répondait pas à la question précise posée.

La Fédération C.G.T. confirmait sa position verbale du 23 novembre 1956 par une lettre du 18 janvier 1957.

A nouveau cette question était évoquée au CMP des I.F. du 23 janvier 1959

Les représentants du personnel d'exécution (tous C.G.T.) confirmaient leur position. Notre ca-

marade Copin, représentant la C.F.T.C., confirme également sa position. Quant au camarade Bottonnet, représentant F.O., il déclarait : « Que sa Fédération estimait anormal ce parallèle qui devrait exister et par conséquent la prime de nos camarades des brigades de la Voie pouvait bien être supérieure. »

Voici, Camarades de la Voie, où en est votre problème de l'alignement de votre prime de production.

Nous estimons, quant à nous, que, par suite de l'intransigeance d'une Fédération, la question n'avance pas et vous en êtes les victimes.

Camarades de la Voie à vous de juger !

ENCADREMENT DES BRIGADES

Dans le dernier « Cheminot de France », nous vous faisons part du nouveau dispositif d'encadrement des brigades de la Voie à partir du 1^{er} janvier.

Nous ne pouvons là que féliciter l'action de nos camarades ouvriers de la C.F.T.C. En effet, ils ont été les seuls à présenter le 13 mai 1958 un programme de remise en ordre de la filière Ouvrier.

Certaines dispositions ont été prises en faveur de cette filière le 1^{er} janvier 1959 et parallèlement des mesures furent prises pour nous, brigade de la voie.

Voilà encore une action syndicale C.F.T.C. payante. Malheureusement nous sommes à la traîne de nos camarades ouvriers.

Camarades de la Voie, la C.F.T.C. a aussi un programme pour vous. Si vous voulez que ce programme soit pris en considération, si vous voulez lutter parallèlement avec nos camarades ouvriers pour l'aboutissement complet de nos revendications :

Faites du 18 mars 1959 une Victoire C.F.T.C.

P. MERIGAUT.

PARALLÈLE SM-SE

CERTAINS de nos camarades demandent un parallèle entre le déroulement des filières SM et SE. Certaines organisations syndicales ont d'ailleurs repris ce thème : **ONT-ILS TORT ? ONT-ILS RAISON ?**

Rappelons qu'avant 1958 nous avions au SE des Aides Ouvriers au même titre que nos camarades SM. Après le 1^{er} janvier 1958, nos camarades SM ont pu passer l'essai professionnel OPFL2 ou 1 SM (tant mieux pour eux) ce qui leur a permis d'être nommés aux échelles 4 ou 5, et pour une grande partie, de partir en retraite à l'échelle 6.

Par contre nos camarades SE sont passés à O.S.P. à l'échelle 3 et partent en retraite à l'échelle 3. Nos camarades SE n'ayant la seule ressource pour accéder plus haut, que de subir l'examen de surveillant. Hélas ! beaucoup sont de très bons ouvriers, mais connaissent peu les lois d'électricité.

Peut-être nos camarades SE auraient-ils préféré un essai professionnel qui leur aurait permis de partir en retraite à l'échelle 4, 5 ou 6.

Camarades SM, à vous de juger !

M. RICHEL.

La S.N.C.F. et nos revendications

Une délégation de notre Commission technique a été reçue en décembre par la Direction du Personnel.

1^o AMELIORATION DES POURCENTAGES

Presque d'emblée la S.N.C.F. nous a fait savoir qu'il était inutile d'insister sur ce point, qu'il s'agisse de l'amélioration des %, de la garantie d'un pourcentage annuel de nominations d'un grade sur l'autre, de la prise en compte des auxiliaires, employés stagiaires et faisant fonctions. La Direction du Personnel prétend que ce sont les filières « Services Communs » qui ont la pyramide des grades la plus avantageuse, que d'ailleurs, sur le plan national, les pourcentages théoriques sont largement dépassés.

Une discussion s'engage alors au cours de laquelle nous démontrons que la situation actuelle est loin de résulter de mesures bienveillantes prises ici ou là, mais est le fruit du départ de nos filières d'un certain nombre de nos camarades placés au bas de la pyramide, des mutations latérales et surtout de la grosse compression des effectifs qui conduit à une stagnation complète dans bon nombre de circonscriptions de notation. Nous insistons donc pour qu'une enquête très poussée soit menée, enquête qui ne peut qu'appuyer nos dires. La discussion en est à peu près restée là pour la filière administrative. Je ne sais si la S.N.C.F. fera cette enquête. Quant à nous, nous avons décidé de la mener, circonscription par circonscription.

Pour la filière distribution, nous dirons que nous avons peut-être eu un peu plus de chance. Attention ! nous n'en sommes pas encore aux sa-

tisfactions, mais la S.N.C.F. semble reconnaître que le nombre d'AIDR soit effectivement important par rapport aux agents titulaires des autres grades de la filière. Nous avons insisté sur le travail réellement fait par les AIDR (certains tiennent le fichier) et sur la nature de l'examen qui, maintenant, est collectif et offre toutes garanties, comparé à ceux qui avaient lieu il y a une dizaine d'années. En ce qui concerne notre demande d'examen de barrage distincts pour les filières administratives et magasins, la Direction P va revoir le Service technique MT.

La S.N.C.F., par contre, se refuse toujours à prendre en compte les auxiliaires et les EMSTG dans les pourcentages « exécutants ». Il en est de même pour la prise en compte des agents de district en vue de la détermination de l'encadrement qui, selon elle, se réglera lorsque la centralisation des districts au siège des sections sera terminée.

Nous avons demandé également des débouchés supplémentaires pour les camarades des filières service intérieur, surveillance des installations, classement et conducteurs d'auto. Nous n'avons reçu là qu'une réponse évasive, à savoir : les filières service intérieur, surveillance, conducteurs d'auto n'ont pas de pourcentages ; les différents services ont donc latitude d'améliorer le sort de ces agents. Nous ne nous satisfaisons pas de cette réponse, car nous sommes payés pour connaître la générosité des Services.

Nous poursuivrons dans le prochain numéro par la création de divers postes, la mise en place de l'E.E.G. Voir en page 8 les questions diverses discutées à cette audience.



NOUS AVIONS RAISON !..

A la suite des modifications apportées à la filière à la date du 1^{er} janvier 1959, nombreux sont les camarades mécontents de cette opération, il ne pouvait en être autrement, nous l'avions indiqué avec vigueur aux dirigeants de la S.N.C.F., et il est certain que même dans le cadre d'une opération partielle il était possible de faire mieux.

Nous pourrions dans le cadre de la campagne électorale, faire comme les autres, énumérer toutes les modifications survenues depuis deux ans pour établir un bilan positif de notre action. Nous nous bornerons à rappeler que le tract que nous avons établi — il y a deux ans — en fonction de nos demandes, est la démonstration du sérieux de la C.F.T.C. et que nous pourrions l'appeler le tract de la vérité puisque bon nombre de nos demandes ont été satisfaites, nous savons que les camarades du M.T. dans leur immense majorité reconnaissent notre action positive, ceci est pour nous une première satisfaction.

Nous enregistrons avec plaisir que F.O. dans son journal du 12 février reprend intégralement le programme que nous avons établi au début de l'année dernière et que nous n'avons cessé de défendre depuis. Nous souhaitons que F.O. sache défendre ce programme sans se contenter de le présenter à l'occasion des élections, car nous nous souvenons qu'il n'y a pas si longtemps, dans ce même journal, nous étions traités de démagogues et de fantaisistes...

Que pouvons-nous espérer ? Nous souhaitons que le travail sérieux que tous les militants C.F.T.C. ont fait ces dernières années et qui a eu pour premier résultat, indépendamment des retouches bien connues, une prise en considération de notre programme par l'ensemble des gars du M.T. et reconnu officiellement par F.O., le soit aussi par la C.G.T.

Oui, nous souhaitons ardemment que la C.G.T. ne se contente pas d'écrire de temps à autre pour assurer sa propagande, mais qu'elle adopte, comme le désirent tous les cheminots du M.T. un programme valable pouvant être défendu par toutes les organisations.

C'est pourquoi, il faut que tous les militants C.F.T.C. du M.T. continuent d'expliquer à la base notre programme ; il faut qu'ils discutent fraternellement avec tous les gars et qu'ils fassent com-

prendre en particulier aux adhérents de la C.G.T. que leur fédération se doit de prendre position pour la revalorisation de la filière, ainsi nous pourrions au sommet discuter valablement nos dires et en toute clarté de la remise en ordre de la filière.

Nous pensons que ces conditions sont indispensables et qu'elles sont réalisables. Si demain la C.G.T. à la suite de F.O. prend enfin position de façon franche et loyale, nous pouvons espérer mieux que les retouches insuffisantes qui nous ont été accordées jusqu'à ce jour.

Mais il est un moyen efficace entre tous, en attendant la bonne volonté des autres, c'est de voter et faire voter pour les candidats C.F.T.C. qui, eux, n'attendent après personne pour défendre la filière.

Voter C.F.T.C., c'est voter pour revaloriser les grades du M.T.

Chez M^r SÉGALOT

La maladie ou l'accident ANNULE LES PAIEMENTS

Oui vos mensualités ne sont pas repoussées mais bien annulées grâce à l'Assurance Crédit offerte par Monsieur Ségalo.

STUDIO EN RONCE DE NOYER (bois de placage dit d'ébénisterie) comprenant : A R M O I B E 130 x 175 x 50, COSY retour 1 ou 2 personnes TABLE portefeuille 90x55 2 FAUTEUILS bridge garnis

Les 5 pièces VALEUR RÉELLE 108.000

84.000

UNE REMISE IMPORTANTE vous est accordée par M^r Ségalo

LIVRAISON GRATUITE dans toute la France

LES PLUS LONGS CREDITS

REPRISE des anciens meubles

SÉGALOT

52 Av. du G^{ral} Leclerc - PARIS

Métro : Mouton-Duvernét

GRATUIT : Magnifique catalogue n° 129 sur simple demande

Ouvert tous les jours, y compris le lundi après-midi

**APPLICABLES
A PARTIR DU
1er FÉVRIER 1959**

BARÈMES DES SALAIRES

COEFFICIENT CORRESPONDANT AU GRADE ET ECHELON

Echelles	ECHELONS									
	Essais	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1.	100	104	108	112	116	120	124	128	132	136
2	112	116	120	124	128	132	136	140	144	148
3	124	128	132	136	140	144	148	152	156	160
4	136	141	146	151	156	161	166	171	177	183
5	151	156	161	166	171	177	183	189	195	201
6	166	171	177	183	189	195	201	207	214	221
7	183	189	195	201	207	214	221	229	237	245
8	201	207	214	221	229	237	245	253	261	269
9	221	229	237	245	253	261	269	278	287	296
10	245	253	261	269	278	287	296	306	316	326
11	269	278	287	296	306	316	326	337	348	359
12	296	306	316	326	337	348	359	371	383	395
13	326	337	348	359	371	383	395	408	422	436
14	359	371	383	395	408	422	436	450	465	480
15	395	408	422	436	450	465	480	495	512	529
16	436	450	465	480	495	512	529	546	563	581
17	480	495	512	529	546	563	581	599	618	638
18	529	546	563	581	599	618	638	660	682	704
19	581	599	618	638	660	682	704	726	748	770

SERVICE CONTINU

SERVICE DISCONTINU
(* Non commissionné.)

Echelles	ECHELONS					
	(*)	1	2	3	4	5
D 1.	45	46	47,5	49	50,5	52
D 2	50,5	52	53,5	55	56,5	58
D 3.	55	56,5	58	59,5	61	63
D 4.	65	67	69	71	73	75
D 5.	80	82	84	86	88	92

Echelles	ECHELONS						
	1	2	3	4	5	6	7
T 1.	136	141	151	156	166	171	177
T 2	177	183	189	201	207	221	229
T 3	201	207	221	229	245	253	261
T 4.	229	245	253	269	278	287	306

PERSONNEL DE CONDUITE

3. — PERSONNEL A SERVICE DISCONTINU

La première ligne de chaque coefficient concerne le personnel chef de famille
La seconde le personnel non chef de famille

Coeffi- cient	TOTAL : Traitement + Part de Productivité + Indemnité de Résidence en fonction du pourcentage de la majoration résidentielle + Indemnité spéciale dégressive						
	25 %	22,5 %	22 %	20 %	19 %	16 %	15 %
45	19 410 14 380	18 660 14 130	18 510 14 080	17 900 13 870	17 600 13 770	16 690 13 470	16 390 13 370
46	19 670 14 640	18 920 14 390	18 770 14 340	18 160 14 130	17 860 14 030	16 950 13 730	16 650 13 630
47,5	20 070 15 040	19 320 14 790	19 170 14 740	18 560 14 530	18 260 14 430	17 350 14 130	17 050 14 030
49	20 470 15 440	19 720 15 190	19 570 15 140	18 960 14 930	18 660 14 830	17 750 14 530	17 450 14 430
50,5	20 860 15 830	20 110 15 580	19 960 15 530	19 350 15 320	19 050 15 220	18 140 14 920	17 840 14 820
52	21 250 16 220	20 500 15 970	20 350 15 920	19 740 15 710	19 440 15 610	18 530 15 310	18 230 15 210
53,5	21 640 16 610	20 890 16 360	20 740 16 310	20 130 16 100	19 830 16 000	18 920 15 700	18 620 15 600
55	22 050 17 020	21 300 16 770	21 150 16 720	20 540 16 510	20 240 16 410	19 330 16 110	19 030 16 010
56,5	22 440 17 410	21 690 17 160	21 540 17 110	20 930 16 900	20 630 16 800	19 720 16 500	19 420 16 400
58	22 830 17 800	22 080 17 550	21 930 17 500	21 320 17 290	21 020 17 190	20 110 16 890	19 810 16 790
59,5	23 230 18 200	22 480 17 950	22 330 17 900	21 720 17 690	21 420 17 590	20 510 17 290	20 210 17 190
61	23 630 18 600	22 880 18 350	22 730 18 300	22 120 18 090	21 820 17 990	20 910 17 690	20 610 17 590
63	24 160 19 130	23 410 18 880	23 260 18 830	22 650 18 620	22 350 18 520	21 440 18 220	21 140 18 120
65	24 690 19 660	23 940 19 410	23 790 19 360	23 180 19 150	22 880 19 050	21 970 18 750	21 670 18 650
67	25 220 20 190	24 470 19 940	24 320 19 890	23 710 19 680	23 410 19 580	22 500 19 280	22 200 19 180
69	25 740 20 710	24 990 20 460	24 840 20 410	24 230 20 200	23 930 20 100	23 020 19 800	22 720 19 700
71	26 270 21 240	25 520 20 990	25 370 20 940	24 760 20 730	24 460 20 630	23 550 20 330	23 250 20 230
73	26 800 21 770	26 050 21 520	25 900 21 470	25 290 21 620	24 990 21 160	24 080 20 860	23 780 20 760
75	27 330 22 300	26 580 22 050	26 430 22 000	25 820 21 790	25 520 21 690	24 610 21 390	24 310 21 290
80	28 650 23 620	27 900 23 370	27 750 23 320	27 140 23 110	26 840 23 010	25 930 22 710	25 630 22 610
82	29 170 24 140	28 420 23 890	28 270 23 840	27 660 23 630	27 360 23 530	26 450 23 230	26 150 23 130
84	29 690 24 660	28 940 24 410	28 790 24 360	28 180 24 150	27 880 24 050	26 970 23 750	26 670 23 650
86	30 230 25 200	29 480 24 950	29 330 24 900	28 720 24 690	28 420 24 590	27 510 24 290	27 210 24 190
89	31 310 25 980	30 260 25 730	30 110 25 680	29 500 25 470	29 200 25 370	28 290 25 070	27 990 24 970
92	31 810 26 780	31 060 26 530	30 910 26 480	30 300 26 270	30 000 26 170	29 090 25 870	28 790 25 770

NOTA. — Pour la détermination de la retenue pour la Caisse des Retraites (Règlement P2, art. 402, 2° alinéa) la valeur mensuelle de la prime de logement est uniformément fixée à 1.010 fr.

1. — PERSONNEL A SERVICE CONTINU

Coeffi- cient	TOTAL : Traitement + Part de Productivité + Indemnité de Résidence en fonction du pourcentage de la majoration résidentielle + Indemnité spéciale dégressive						
	25 %	22,5 %	22 %	20 %	19 %	16 %	15 %
100	34 860	34 010	33 840	33 160	32 820	31 800	31 460
104	35 220	34 370	34 200	33 520	33 180	32 160	31 820
108	35 600	34 750	34 580	33 900	33 560	32 540	32 200
112	35 960	35 110	34 940	34 260	33 920	32 900	32 560
116	36 330	35 480	35 310	34 630	34 290	33 270	32 930
120	36 690	35 840	35 670	34 990	34 650	33 630	33 290
124	37 060	36 210	36 040	35 360	35 020	34 000	33 660
128	37 420	36 570	36 400	35 720	35 380	34 360	34 020
132	37 790	36 940	36 770	36 090	35 750	34 730	34 390
136	38 270	37 410	37 230	36 550	36 200	35 170	34 820
141	38 880	38 000	37 830	37 120	36 770	35 720	35 370
146	39 480	38 580	38 410	37 690	37 340	36 270	35 910
151	40 090	39 190	39 010	38 280	37 920	36 830	36 470
156	40 690	39 770	39 590	38 850	38 480	37 380	37 010
161	41 290	40 350	40 170	39 420	39 040	37 920	37 550
166	41 900	40 950	40 760	40 000	39 620	38 470	38 090
171	42 510	41 530	41 340	40 560	40 200	39 010	38 630
177	43 110	42 110	41 910	41 110	40 780	39 550	39 170
183	43 710	42 710	42 510	41 670	41 360	40 090	39 710
189	44 310	43 310	43 110	42 230	41 940	40 630	40 250
195	44 910	43 910	43 710	42 790	42 520	41 170	40 790
201	45 510	44 510	44 310	43 350	43 100	41 710	41 330
207	46 110	45 110	44 910	43 910	43 680	42 250	41 870
214	46 710	45 710	45 510	44 470	44 260	42 790	42 410
221	47 310	46 310	46 110	45 030	44 840	43 330	42 950
229	47 910	46 910	46 710	45 590	45 420	43 870	43 490
237	48 510	47 510	47 310	46 150	46 000	44 410	44 030
245	49 110	48 110	47 910	46 710	46 580	44 950	44 570
253	49 710	48 710	48 510	47 270	47 160	45 490	45 110
261	50 310	49 310	49 110	47 830	47 740	46 030	45 650
269	50 910	49 910	49 710	48 390	48 320	46 570	46 190
278	51 510	50 510	50 310	48 950	48 900	47 110	46 730
287	52 110	51 110	50 910	49 510	49 480	47 650	47 270
296	52 710	51 710	51 510	50 070	50 060	48 190	47 810
306	53 310	52 310	52 110	50 630	50 640	48 730	48 350
316	53 910	52 910	52 710	51 190	51 220	49 270	48 890
326	54 510	53 510	53 310	51 750	51 800	49 810	49 430
337	55 110	54 110	53 910	52 310	52 380	50 350	50 000
348	55 710	54 710	54 510	52 870	52 960	50 890	50 540
359	56 310	55 310	55 110	53 430	53 540	51 430	51 080
371	56 910	55 910	55 710	53 990	54 120	51 970	51 620
383	57 510	56 510	56 310	54 550	54 700	52 510	52 160
395	58 110	57 110	56 910	55 110	55 280	53 050	52 700
408	58 710	57 710	57 510	55 670	55 860	53 590	53 240
422	59 310	58 310	58 110	56 230	56 440	54 130	53 780
436	59 910	58 910	58 710	56 790	57 020	54 670	54 320
450	60 510	59 510	59 310	57 350	57 600	55 210	54 860
465	61 110	60 110	60 000	57 910	58 180	55 750	55 400
480	61 710	60 710	60 600	58 470	58 760	56 290	55 940
495	62 310	61 310	61 200	59 030	59 340	56 830	56 480
512	62 910	61 910	61 800	59 590	59 920	57 370	57 020
529	63 510	62 510	62 400	60 150	60 500	57 910	57 560
546	64 110	63 110	63 000	60 710	61 080	58 450	58 100
563	64 710	63 710	63 600	61 270	61 660	58 990	58 640
581	65 310	64 310	64 200	61 830	62 240	59 530	59 180
599	65 910	64 910	64 800	62 390	62 820	60 070	59 720
618	66 510						



LE CHEMINOT DE RETRAITE DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE-MER
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

**UNION FÉDÉRALE
DES CHEMINOTS RETRAITÉS**
26, rue de Montholon
PARIS (IX^e)
3^e étage - Porte 315
Permanence
du lundi au vendredi
Tél TRU 91-03 Poste 315
C. C. P. Paris CC 7005-34
Correspondance, adhésions, ser-
vice du journal et envoi de
fonds, exclusivement à l'adres-
se et au numéro de compte
ci-dessus.

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

PREMIÈRES déceptions avons-nous intitulé notre article du mois de janvier, encore un peu abasourdi que nous étions par cette avalanche d'Ordonnances dont la lecture, dans la grisaille du papier du Journal Officiel, n'inclinait pas précisément à l'optimisme.

Devant l'injustice de certaines mesures, la réplique des organisations syndicales n'a pas trainé; toutes ont vigoureusement protesté et manifesté leur volonté de se dresser contre un tel état de choses.

Si elles n'ont pas encore obtenu entière satisfaction, du moins ont-elles marqué des points :

- Il n'est pas question de toucher à notre régime de retraites (mais ne nous endormons pas);
- L'ordonnance sur les signes extérieurs de richesses ne jouera pas au-dessous d'une évaluation annuelle de 1.500.000 francs faite par l'inspecteur des Contributions Directes;
- Le forfait de 3.000 francs de la Sécurité sociale a été tempéré de certaines exemptions. Les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité et les petits salaires ne seraient plus touchés et nombre de nos camarades se ressentiraient de cette atténuation.

Ce retour en arrière nous incite à quelques réflexions.

- Ou bien le Gouvernement a voulu lancer un ballon d'essai et éprouver la combativité des Organisations syndicales; il est maintenant fixé;
- Ou bien, misant sur les résultats du Référendum et des Elections, il a cru la partie gagnée. On ne pouvait dans ce cas faire preuve de plus de naïveté. La condamnation d'un système n'implique pas forcément l'acceptation d'un autre système.

Quoi qu'il en soit, cette attitude gouvernementale n'aura pas été totalement négative, puisqu'elle a provoqué chez les cheminots l'adhésion de Force Ouvrière au cartel intersyndical des quatre autres organisations (C.G.T., C.F.T.C., Cadres autonomes et C.G.C.) fermant ainsi le circuit et formant un bloc homogène au sein duquel il n'y aura plus de note discordante.

MAIS, à propos de notre corporation, savez-vous, chers amis, que cette augmentation du 1^{er} février n'est pas venue toute seule. Si, pour les retraités, il n'y avait pas de grosses difficultés, pour les actifs cependant, il a fallu le siège de trois bastilles avant d'arriver au résultat; d'abord les Travaux publics, ensuite les Finances, enfin l'Hôtel Matignon (Premier Ministre.)

Qu'est-ce à dire? Que s'il n'y avait pas eu d'organisations syndicales actives, fortes et bien résolues, nous serions restés sur le carreau.

C'est une preuve de plus, s'il en fallait encore, de la puissance du syndicalisme et de sa nécessité, surtout dans la conjoncture actuelle. Au risque de nous répéter, nous affirmons à nouveau que les Retraités, livrés à eux-mêmes, sont impuissants et qu'ils ne peuvent être effectivement défendus que par une force jeune, capable, comme elle vient de le faire, de fléchir la volonté des Pouvoirs publics.

Il n'empêche que bon nombre de retraités inorganisés, soit par égoïsme, soit par indifférence, soit pour tout autre motif, iront, le cœur léger et l'esprit dégagé, recevoir le 1^{er} avril, une augmentation de pension dont les Organisations syndicales ont bien le droit de revendiquer une part. Ce ne sont peut-être pas ceux-là qui crieront le moins fort contre la modicité de cette augmentation.

Chacun est libre, certes, et nous sommes respectueux de la liberté de chacun, mais dans la dure bataille que nous menons actuellement quelqu'un a-t-il le droit de rester en dehors des coups?

Alors, chers vieux amis, faites toucher du doigt à ceux qui n'appartiennent pas encore à notre Union Fédérale le sens, de leurs responsabilités qui sont lourdes, dans une période où un monde nouveau s'enfante, car rien ne se fait sans effort et que

« ÇA NE VIENDRA PAS TOUT SEUL »

R. SIRURGUET,
Secrétaire Général.

Le Conseil s'adresse au Premier Ministre

Lors de la séance du 17 janvier dernier, notre Conseil d'Union, après avoir examiné la situation, tant au point de vue des retraites que de celui des ordonnances pouvant intéresser les pensionnés, a voté à l'unanimité une résolution qui a été adressée à M. Michel Debré, Premier Ministre, qui nous a d'ailleurs répondu.

LETTRE A M. LE PREMIER MINISTRE

Paris, le 21 janvier 1959.

Monsieur le Premier Ministre, Depuis de longues années, les Cheminots retraités se débattent contre un « Système » pratiqué depuis 40 ans par les Gouvernements qui se sont succédé depuis la fin de la première guerre mondiale, et qui a consisté à attribuer aux agents en activité des augmentations de salaires, exclues du calcul de la retraite, et ceci au mépris de l'article 8 de la loi du 21 juillet 1909.

Alors qu'à cette époque le salaire comptant pour la retraite pouvait être évalué à environ 98 % du salaire total, ce pourcentage est tombé actuellement à 75 %.

Cette situation déjà critique pour la majeure partie d'entre nous et notamment pour les veuves, va s'aggraver encore du fait de l'incidence de certaines mesures prises par les récentes ordonnances du Gouvernement.

L'examen de ces mesures par notre récent Conseil, tenu le 17 janvier, a donné lieu à une résolution que nous avons l'honneur de vous faire parvenir jointe à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute et respectueuse considération.

R. SIRURGUET,
Secrétaire Général.

REPONSE DE M. LE PREMIER MINISTRE

LE PREMIER
MINISTRE

Cabinet
SR/AT 00569

Paris,
le 31 janvier 1959

Monsieur,

Par lettre du 21 janvier vous avez adressé à M. le Premier Ministre le texte d'une résolution adoptée par l'Union Fédérale des Cheminots retraités C.F.T.C., au sujet de la retraite des cheminots.

La question que vous posez sera soumise, pour examen, aux services compétents.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Premier Ministre,
et par autorisation,

Le Chef de Cabinet,
Signé : Illisible.

RÉSOLUTION

Le Conseil de l'Union Fédérale des Cheminots Retraités C.F.T.C., réuni au siège de la Maison des Travailleurs Chrétiens le 17 janvier 1959, après avoir analysé, parmi celles qui viennent d'être édictées, les mesures qui pourront avoir une répercussion sur les retraites des cheminots, a adopté à l'unanimité, la résolution suivante :

— CONTINUE à élever de vives protestations contre la dégradation des retraites des Cheminots, au mépris de l'esprit de la loi du 21 juillet 1909, du fait de l'adjonction au salaire des agents en activité, d'éléments ne comptant pas pour la retraite, à telle enseigne que la retraite moyenne du cheminot ne dépasse pas 50 % du salaire d'activité.

(La pension moyenne du cheminot ne représente, en effet, que 68 % du salaire comptant pour la retraite, ce même salaire ne dépassant pas 75 % du salaire total du cheminot en activité.)

— CONSCIENT de la situation critique qui était celle du Pays aux derniers jours de la IV^e République, aurait accepté une fois de plus, de s'imposer les sacrifices nécessaires au relèvement de la France, à la fois sur le plan intérieur et sur le plan extérieur, à condition toutefois que chaque Français ait été justement frappé suivant ses moyens et sa condition.

— CONSTATE cependant que certaines ordonnances sont susceptibles de frapper durement notre corporation, notamment :

- 1^o L'augmentation des loyers qui, même dans les dernières catégories, aura une incidence fâcheuse sur les petits budgets, sans pour cela donner aux propriétaires les moyens d'effectuer les réparations qui s'imposent depuis longtemps;
- 2^o Les modifications apportées dans le régime de la Sécurité Sociale (forfait semestriel de 3.000 francs, réduction de la valeur du ticket modérateur sur certains produits pharmaceutiques, suppression du remboursement des frais de cure) dont les retraités supportent le poids le plus lourd étant donné qu'ils sont obligés d'avoir très souvent recours aux services des médecins et des pharmaciens;
- 3^o Les signes extérieurs de richesse dont l'ordonnance, si elle est appliquée rigoureusement, s'appesantira sur certains retraités — et plus encore sur les veuves — qui consentent déjà de gros sacrifices pour conserver un logement décent, et notamment une maison qu'ils ont fait édifier à force de privations et dont les ressources ne peuvent donner lieu à aucune tentative de fraude;
- 4^o Les hausses de denrées ou de fournitures de première nécessité qui viennent d'être accordées, et qui pourront atteindre jusqu'à 15 % des prix anciens;
- 5^o La suppression de la retraite du combattant, à la majeure partie des bénéficiaires, mesure contre laquelle le Conseil a élevé une protestation d'une extrême vigueur, en raison de ce que, contre tout esprit de justice, les bonifications de campagne sont refusées aux cheminots anciens combattants qui ont cependant payé l'impôt du sang au même titre et pour la même cause que leurs camarades de la fonction publique et parapublique auxquels ces avantages sont accordés.

— PREND ACTE cependant de l'augmentation annuelle de 5.000 francs de l'allocation du Fonds National de Solidarité, qui est, d'ores et déjà, largement épongée par les hausses de prix.

— DEMANDE respectueusement, mais fermement, à M. le Premier Ministre du Gouvernement Français, de vouloir bien se pencher sur le sort des cheminots retraités et d'apporter le maximum d'adoucissements à leur situation qui se dégrade depuis 40 ans.

A noter que cette résolution avait été rédigée et expédiée à M. DEBRÉ avant que certaines atténuations n'aient été apportées aux ordonnances sur la Sécurité sociale et les signes extérieurs de richesse.

RÉUNIONS DE PROPAGANDE en vue des élections de Délégués du Personnel

18 AVRIL 1959

Ce sera la date de notre 7^e Congrès.

Notez-la soigneusement et prenez la résolution de vous rendre libres pour y assister. Nous aurons des décisions très importantes à prendre, vous y êtes tous intéressés.

Faites autour de vous une active propagande pour rallier les hésitants et les décider à vous accompagner.

Forts du succès remporté le 3 janvier à l'occasion de l'Assemblée générale de la Région parisienne, nous comptons fermement que nos adhérents de cette Région viendront plus nombreux encore.

Nous comptons sur vous. D'avance merci.

NOUVELLES BRÈVES

- ◆ **CAISSE DE PREVOYANCE.** — Rien de changé pour le moment, le décret d'application relatif aux régimes particuliers n'étant pas encore sorti.
- ◆ **FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ.** — Le fait de n'avoir pas relevé

les plafonds risque d'entraîner, pour certains bénéficiaires, une diminution des ressources après l'augmentation des pensions de 4 %, cette affaire étant nationale, nous avons saisi le Secrétaire général de la C.F.T.C.

Augmentation des pensions à compter du 1^{er} février 1959

Ainsi qu'il a été brièvement annoncé dans le journal de janvier, nos pensions sont augmentées de 4 % à compter du 1^{er} février 1959, comme le président de la Commission du Statut l'a annoncé aux représentants des organisations syndicales lors de la séance de la Commission du Statut du 20 janvier dernier.

La demande de notre représentant de porter de 90 à 100 % le minimum de pension a été repoussée.

D'un commun accord les organisations syndicales ont demandé que s'il n'était pas possible d'obtenir un crédit plus élevé, on répartisse le crédit alloué de façon que les échelles de début reçoivent une augmentation plus forte que les autres.

C'est dans cet esprit que les mesures suivantes ont été adoptées :

— Echelles 8 et suivantes : 600 fr. hiérarchisés.

Les premiers effets de cette augmentation se feront sentir au paiement du trimestre d'avril prochain qui comportera, en sus du trimestre normal, un acompte de 6 % (4 % pour le trimestre avril-juin et 2 % pour février et mars au lieu de $\frac{4 \times 2}{3} = 2,66 \%$, le complément étant redressé au trimestre de juillet).

Le montant de cet acompte sera indiqué à part sous la rubrique « Acompte »; il ne sera pas frappé de retenue pour Caisse de Prévoyance, le redressement devant être opéré au trimestre de juillet, en même temps que celui faisant l'objet du paragraphe précédent.

Les nouveaux barèmes ne devant entrer en vigueur que pour le 1^{er} juillet, seront publiés dans un de nos prochains numéros.

Nous demandons instamment à nos camarades, au cas où ils auraient besoin d'explications ou de renseignements, de nous écrire directement, ceci pour faciliter la tâche de la Caisse des Retraites.

OFFRES D'EMPLOIS

■ On recherche MENAGE RETRAITE (ouvrier de la voie) ayant habitude travaux extérieurs. Offre logement 3 pièces avec dépendances, banlieue ouest, contre entretien potager. Ecrire à Mme BEJOT Ed., 24, av. George-V, Paris (8^e).

■ MENAGE RETRAITE. Mari pour jardin. Femme pour aide maison le dimanche contre logement 2 pièces, cuisine, jardin, dans chalet, chauffé, éclairé + 16.000 fr. par mois. Près de Rambouillet. Téléphoner à M. BENEY, Trinité 91-73, poste 3668, 3, rue d'Athènes, Paris.

Lettre ouverte aux dirigeants

Messieurs,

Le coût de la vie augmente. Grâce à une petite ligne supplémentaire vous vous préparez à nous reprendre une ou deux mensualités de salaire unique que nous avons touché en 1958. Vous n'avez aucune envie d'augmenter les salaires et pensions. Vous avez eu grande envie de supprimer la Caisse de Prévoyance et vous vous préparez à restreindre ses prestations.

Les Cheminots continuent à faire leur travail, vous vous dites : « Ça va... »

Vous tirez au maximum sur la corde de la réglementation du travail. Les horaires sont de plus en plus organisés avec des coupures à n'importe quelle heure, les ménagères étant bien là pour préparer des repas à 10 heures du matin, quatre heures de l'après-midi ou onze heures du soir. On continue ici ou là à venir à 2 ou 3 heures du matin réveiller un agent dont on a besoin, troublant le repos d'une famille entière quand ce n'est pas de tout un immeuble.

Les cheminots continuent à faire leur travail, vous vous dites : « Ça va... »

Vous avez fait miroiter des perspectives d'avancement. Des milliers de cheminots ont travaillé, passé des examens, accepté des changements de résidence, tout cela avec l'espoir très légitime d'avoir de l'avancement pour améliorer « l'ordinaire ».

Au lieu de cela, il y a par milliers des cheminots qui végètent, des agents des gares qu'on fait venir au travail pour une demi-heure et qu'on renvoie chez eux.

Des facteurs mixtes ou enregistreurs qui sont manœuvres et comptables, agents de renseignements et de sécurité dans la même journée; agents des services administratifs qui prenaient leur mal en patience, espérant très légitimement prendre des responsabilités avec le salaire correspondant.

Tous ces camarades sont bloqués

depuis des années. Rien ne bouge : 7 ans - 8 ans au même grade sans espérance, tel est le lot du plus grand nombre.

Les Cheminots continuant à faire leur travail, vous vous dites : « Ça va... »

Vous prenez les agents de maîtrise et les cadres, y compris les chefs d'établissement pour des robots - expression employée par l'un d'entre eux que je ne nommerai pas. Vous comptez sur eux pour faire assurer le service dans les périodes de pointe et vous leur imposez une organisation de leur établissement et des horaires impossibles dont ils endossent la responsabilité aux yeux de leurs subordonnés.

Les Cheminots continuant à faire leur travail, vous vous dites : « Ça va... »

Je pourrais continuer ainsi pendant des pages. C'est vrai que les Cheminots continuent à faire leur travail. C'est vrai que les trains arrivent à l'heure... C'est vrai aussi que le climat n'y est plus, que la Corporation entière en a assez... qu'il ne faudrait pas grand-chose pour que la colère éclate.

Ce n'est certainement pas cela que vous cherchez. Alors, si vous voulez que ce climat change, ne jetez pas d'huile sur le feu, par exemple en restreignant les prestations de la Caisse de Prévoyance uniquement pour une question de principe puisque le budget de la Caisse de Prévoyance est équilibré largement.

En matière de réglementation du travail, vous avez tiré sur la corde jusqu'à la limite d'usure. Le règlement est respecté c'est vrai, mais vous savez bien qu'il y a autre chose.

Côté avancement, il faut faire preuve d'imagination dans le bon sens naturellement.

Ces problèmes sont urgents, il est grand temps de s'en occuper. Nous sommes prêts à la C.F.T.C. à en discuter...

A. NICOLAS.

CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES DES AUXILIAIRES

Des congés supplémentaires avec solde seront accordés aux auxiliaires comptant au moins un an de services continus, dans les conditions suivantes :

Jours	
4	Mariage de l'auxiliaire
3	Décès du conjoint de l'auxiliaire
2	Décès père ou mère de l'auxiliaire

2	Décès beau-père ou belle-mère de l'auxiliaire
3	Décès d'un enfant de l'auxiliaire
2	Mariage d'un enfant de l'auxiliaire

Ces congés ne donneront pas lieu à l'attribution de délais de route. Ces dispositions auront effet du 1^{er} janvier 1959.

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE SÉJOUR EN COLONIES DE VACANCES

La Direction du Personnel avait envisagé une augmentation de 8 % de la participation des familles par rapport aux prix pratiqués en 1958.

Ces propositions soumises à la Commission spéciale ont été rejetées à l'unanimité et la majoration sera limitée à 4 % en moyenne, soit de 10 à 30 fr. par journée, ce qui conduit aux taux ci-après :

ECHELLES	NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE						
	1	2	3	4	5	6	7 et plus
F.S.	780	780	760	740	730	710	710
15 à 19	520	520	500	480	470	460	460
10 à 14	385	385	375	355	345	335	335
6 à 9	270	270	260	250	240	230	230
1 à 5	250	250	240	230	220	210	210

La participation journalière de la S.N.C.F. au séjour dans les colonies privées et maisons de vacances (notamment pour notre Maison familiale de Vacances de Saint-Denis-près-Martel) est portée à 270 francs.

SERVICES COMMUNS

(Suite de la troisième page.)

QUESTIONS DIVERSES

A) PRIMES. — La S.N.C.F. s'oppose à toutes mesures particulières concernant les primes des services administratifs. Elle se refuse à aller au-delà du maintien de la parité des diverses primes entre elles.

B) SEMAINE EN CINQ JOURS. — La Direction P nous a renouvelé son refus de donner satisfaction à cette revendication, estimant quant à elle que l'aboutissement d'une étude tendant à l'instauration de la journée-bloc ou d'un étalement des heures de prise et de cessation de service de toutes les entreprises serait plus rentable.

C) EXAMEN DE BARRAGE. — La Direction S.N.C.F. étant toujours braquée sur ce point, nous avons décidé de continuer à rechercher une solution juridique de la question.

CONCLUSION

Cette audience n'a pratiquement amené aucun résultat positif. La

S.N.C.F. semble avoir définitivement décidé de dire NON aux revendications des administratifs.

Ce refus général ne peut que nous inciter à vous demander de nous appuyer le plus que vous pourrez. Le mois dernier, notre camarade DA BAUVILLE a essayé de vous faire toucher du doigt le vrai problème. Je comprends très bien que devant ce refus en bloc de nos revendications, chacun d'entre nous cherche une compensation dans une petite satisfaction personnelle : c'est humain et c'est normal. Mais ce qui importe, c'est que la S.N.C.F. sente une solidarité totale de tous les administratifs. Les élections du 18 mars seront, j'en suis sûr, pour vous tous, l'occasion de dire NON au refus que la S.N.C.F. nous oppose et de dire OUI aux revendications soutenues par la C.F.T.C. en votant pour les listes C.F.T.C.

Le Secrétaire,
A. DEBANDE.

A la politique de récession et de régression sociale nous opposons, au nom des travailleurs, une politique de dynamisme économique et de PROGRÈS SOCIAL

Le Conseil confédéral, réuni les 14 et 15 février 1959,

— **CONSTATE** que la récession économique amorcée en 1958, s'aggrave de jour en jour et conduit à un accroissement constant du chômage et sert souvent de prétexte au patronat pour prendre des mesures de licenciement brutales, aveugles et économiquement contestables.

— **NE PEUT ADMETTRE :**

— ni le scandale que constitue la crise dans certaines industries de consommation telles que : textile, cycles, articles ménagers, etc., alors que tant de besoins restent insatisfaits ;

— ni la perte du pouvoir d'achat alors que la production nationale n'a cessé d'augmenter.

— **DENONCE** les mesures gouvernementales inspirées par un libéralisme économique, qui ne pourra faire face ni aux exigences des travailleurs, ni aux objectifs ambitieux arrêtés sur le plan politique.

— **ESTIME** que les mesures gouvernementales qui reposent sur un double pari : hausse « modérée » des prix et confiance dans l'épargne, conduisent inévitablement à aggraver la misère des travailleurs, notamment en augmentant le chômage et en diminuant volontairement le pouvoir d'achat.

— **DENONCE** un autoritarisme social réactionnaire qui exclut toute consultation réelle des travailleurs et de leurs organisations représentatives, restreint les prestations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, porte atteinte à la libre discussion des salaires et des

conventions collectives entre travailleurs et employeurs.

A cette politique de récession et de régression sociale, la C.F.T.C., au nom des travailleurs, oppose une politique de dynamisme économique et de progrès social, comportant :

— l'abrogation de toutes les mesures portant atteinte aux conquêtes sociales et diminuant les prestations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales ;

— le développement des investissements et la relance du pouvoir d'achat des consommateurs, assurant l'expansion de l'économie et fournissant sans inflation les ressources dont la Nation a besoin.

Le Conseil confédéral tient à souligner de nouveau que le redressement économique du pays est lié à la cessation des hostilités en Algérie.

Le Conseil confédéral, exprimant la volonté des travailleurs de voir mettre fin au conflit algérien, rappelle que la C.F.T.C. n'a cessé de préconiser la recherche du dialogue et d'une solution négociée pour rétablir la paix en Algérie et permettre une coexistence pacifique et démocratique des communautés qui composent la population algérienne.

Dans ces perspectives, le Conseil confédéral mandate le Bureau confédéral pour mettre au point les modalités d'action à employer au cours d'une semaine durant laquelle les travailleurs seront appelés à exprimer leur mécontentement et leur volonté d'exiger un changement complet de la politique économique et financière du pays.

Avec les Cheminots français du Maroc

UNE NOUVELLE CONVENTION DOIT ÊTRE DISCUTÉE

UNE mission de plus, diront nos camarades. Et après ?

Passons sous silence les réflexions mi-amusées, mi-sarcastiques de certains, sur le temps qu'il fait à Paris, la valeur de ses spectacles de music-hall ou de chansonniers. Nous en avons l'habitude...

Mais c'est à ceux qui s'intéressent de près à nos problèmes, ceux qui à l'atelier, sur les chantiers ou les triages, de Tendara à Marrakech, se posent la question de leur sort futur, qu'il convient de rendre des comptes.

D'abord les anciens, ceux qui aspirent à un repos bien gagné, se demandant si la retraite pour laquelle ils ont trimé leur sera garantie. Ce ne sont ni des financiers, ni des économistes, ils n'ont que faire des grandes phrases. Ce qu'ils veulent, c'est savoir si oui ou non ils ne seront pas réduits à l'indigence après tant d'années de travail.

A cet égard, le décret de garantie des retraites, objet de nos inquiétudes ne va pas tarder à sortir des cartons. Nous nous sommes employés à y faire introduire des modifications que nous jugeons de première importance : la notion de péréquation. Le Ministère des Finances qui juge en dernier ressort sur ces questions en a pris note et nous a répondu par l'affirmative.

Ce point important semble acquis, et c'est tant mieux.

Reste un autre problème qui concerne plus spécialement ceux qui ont encore à penser en plus, à leur carrière et à son déroulement... à tous ceux qui, exécution, maîtrise et cadres doivent encore une longue partie de leur vie active au Chemin de Fer.

Que vont-ils devenir ? Vont-ils partir ? Vont-ils rester ?

Même si les conventions actuelles ont le caractère discriminatoire que tous connaissent, ne vaut-il pas mieux les subir immédiatement, en pleine forme physique et intellectuelle, et refaire sa vie à la SNCF où ceux qui les ont précédés n'ont pas tellement mal réussi ?

Pourtant, on se plaint, soit dans les hautes sphères Gouvernementales du Maroc, soit parmi les hauts fonctionnaires qui dirigent les destinées des C.F.M. et également parmi nos camarades de l'U.M.T. à reconnaître que nous ne menageons pas nos efforts pour une marche normale du Chemin de Fer, et de plus que nous nous sommes attelés à cet immense travail de Marocanisation. Car si la formation du personnel marocain débute dans des cours spécialisés, elle se continue et s'épanouit dans le contact permanent créé par le Travail en commun.

Il nous faut donc poser le problème nettement. Les conventions d'intégration telles qu'elles existent ne peuvent pas s'appliquer aux Cheminots qui, il faut le répéter, participent activement à l'expérience en cours. Cette expérience n'est pas terminée, tant s'en faut, et des années passeront avant la conclusion.

Que l'on définisse clairement par une convention nouvelle destinée à traiter d'une situation nouvelle les modalités qui permettront aux cheminots français de ne plus se poser de problèmes sur leur avenir.

Tel était le deuxième but de notre mission. Il fallait introduire dans les milieux ministériels intéressés (Travaux publics, Finances, Affaires Étrangères) ce nouvel aspect de la question. En fait, il n'était pas nouveau pour nous et les camarades de nos centrales métropolitaines l'avaient défini il y a longtemps déjà.

Vous dire les degrés de notre réussite ? Il serait trop tôt pour en parler. Faire revenir certains sur des solutions qu'ils estimaient définitives n'est pas une petite affaire. Néanmoins, nous avons lancé de nouveau cette idée-force et essayé de créer le choc psychologique. Seule une action concentrée de tous nous permettra de renforcer nos positions.

Qu'on ne croie surtout pas que la solution est pour demain, mais nous sommes entièrement convaincus que le bon droit et la bonne foi gagneront la partie.

Nous n'avons à défendre que nous-mêmes, nous ne représentons pas des coalitions d'intérêts, cela nous permet de parler clairement et fermement.

Dans les relations d'assistance techniques franco-marocaines, les cheminots ont pris les premiers le bon départ.

Il faut en tenir compte, car en conclusion, leurs revendications en découlent et doivent être satisfaites pour la réalisation heureuse de celles-ci.

QUINTO-BONAMY.